

Processus de demande de prêt — Assurance vie Équitable du Canada

À B2B Banque, nous vous offrons deux méthodes simples pour présenter une demande de prêt investissement : en ligne, à l'aide de notre système de soumission électronique des demandes (EASE) ou encore sur papier, par télécopieur et par la poste. Suivez les instructions ci-dessous pour présenter une demande de prêt pour l'acquisition de fonds distincts offerts par Assurance vie Équitable du Canada.

Présentez vos demandes de prêts en ligne par l'intermédiaire de EASE

Les demandes de prêts en ligne vous permettent de remplir, de sauvegarder, d'imprimer et de présenter des demandes de prêts rapidement et facilement.

1. Ouvrez une session dans EquiNet, le site web de Assurance vie Équitable du Canada destiné aux courtiers, à **advisor.equitable.ca**. (anglais seulement)
2. Sous l'onglet "Savings & Retirement", sélectionnez l'option "Loans"
3. Cliquez sur le lien "B2B Bank", qui vous dirigera vers le processus de demandes de prêts en ligne de B2B Banque via EASE.

N.B. : Lorsque vous ouvrez une session dans EASE pour la première fois via EquiNet, on vous demandera de valider votre code de conseiller de l'Assurance vie Équitable.

1. Allez à **b2bbanque.com/EASE** et ouvrez une session sur EAS
2. Cliquez sur **Nouveau prêt** en haut de la page et sélectionnez l'option **Prêt alliance de distribution B2B Banque**.
3. Sélectionnez **Assurance vie Équitable du Canada** dans la liste déroulante des programmes et cliquez sur **Confirmer**.

Remplissez tous les onglets de la demande. Faites imprimer la demande et vérifiez que tous les renseignements sont exacts. Aucune modification ne peut être apportée une fois la demande présentée pour l'évaluation de crédit. Assurez-vous que vous et votre client avez signé tous les documents. Toute modification apportée à la demande de prêt papier doit être paraphée par votre client et par vous-même.

N.B. : Le montant minimal du prêt est de 10 000 \$.

Cliquez sur **Soumettre pour évaluation de crédit**. Vous recevrez un avis par courriel dans les secondes qui suivent la soumission, confirmant l'état de la demande.
Si l'état indique :

En révision — Courtier :
le courtier examinera la demande et, si elle est approuvée, il la transmettra à B2B Banque, qui prendra une décision².

Crédit approuvé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur.
Passez à l'étape suivante.

Révision de crédit en cours :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur pour vous faire part de notre décision.

Crédit refusé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur.

Si le prêt est approuvé, envoyez par courrier la demande de prêt de B2B Banque accompagnée des documents requis par Assurance vie Équitable du Canada (demande ou instructions de placement) à :
B2B Banque, Prêts investissement, rue Bay, bureau 600, CP 279 SUCC Commerce Court, Toronto ON M5L 0A2.

Veuillez inscrire le numéro de prêt EASE sur tous les documents envoyés par la poste.

Le déboursement du prêt sera effectué et les placements seront achetés généralement un jour ouvrable après la réception et la vérification des documents de prêt originaux.

Les prêts sont offerts avec une réduction de taux de 0,50 % par rapport au Programme de prêts standard de B2B Banque. Pour consulter les taux d'intérêt des prêts investissement en vigueur, veuillez visiter le site **b2bbanque.com**.

Présentez vos demandes sur papier, par télécopieur et par la poste

Pour présenter une demande par télécopieur et par la poste, veuillez suivre les étapes décrites ci-dessous.

1. Ouvrez une session dans EquiNet, le site web de Assurance vie Équitable du Canada destiné aux courtiers, à advisor.equitable.ca. (anglais seulement)
 2. Sous l'onglet "Savings & Retirement", sélectionnez l'option "Loans"
 3. Cliquez sur le lien "B2B Bank", qui vous dirigera vers le processus de demandes de prêts en ligne de B2B Banque via EASE.
- N.B. : Lorsque vous ouvrez une session dans EASE pour la première fois via EquiNet, on vous demandera de valider votre code de conseiller de l'Assurance vie Équitable.

Remplissez la demande et les pièces justificatives requises avec votre client. Toute modification apportée à la demande de prêt papier doit être paraphée par votre client et par vous-même.

Faites parvenir la demande portant votre signature et celle de votre client ainsi que les documents requis, par la poste, à l'adresse² : B2B Banque, Prêts investissement, rue Bay, bureau 600, CP 279 SUCC Commerce Court, Toronto ON M5L 0A2 ou par télécopieur au 1.866.941.7711

Vous recevrez un état de la demande par courriel ou par télécopieur. Si l'état indique :

En révision — Courtier :
le courtier examinera la demande et, si elle est approuvée, il la transmettra à B2B Banque, qui prendra une décision².

Crédit approuvé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur et le prêt sera déboursé généralement un jour ouvrable après la réception et la vérification des documents originaux.

Révision de crédit en cours :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur pour vous faire part de notre décision.

Crédit refusé :
nous communiquerons avec vous par courriel et/ou par télécopieur.

Documents relatifs aux prêts investissement

Documentation	Exigés
Original de la <i>Demande de prêt investissement B2B Banque</i> rempli et signé	Pour toutes les demandes de prêts investissement.
Spécimen de chèque tiré sur le compte personnel du client	Pour toutes les demandes de prêts investissement.
Demande originale d'assurance accompagnée du formulaire d'instructions d'achat dûment rempli	Pour toutes les demandes de prêts investissement.
Original du formulaire de <i>Cession, hypothèque, reconnaissance et directives</i>	Pour toutes les demandes de prêts investissement.
Hypothèque mobilière sur une police d'assurance	Au Québec seulement.
Preuve d'actif ⁴	Pour les Prêts 100 % supérieurs à 100 000 \$. Sur demande pour les Prêts 100 % de moins de 100 000 \$ et pour les Prêts 3 pour 1, 2 pour 1 et 1 pour 1.
Preuve de revenu ⁴ Salariés — <i>Talon de paie récent ou avis de cotisation</i> Demandeurs qui touchent des commissions — <i>Avis de cotisation des deux dernières années</i> Travailleurs autonomes — <i>Avis de cotisation et états financiers des deux dernières années</i>	Pour les Prêts 100 % supérieurs à 100 000 \$. Sur demande pour les Prêts 100 % de moins de 100 000 \$ et pour les Prêts 3 pour 1, 2 pour 1 et 1 pour 1.
Lettre de direction	En cas de remboursement auprès d'une autre institution financière.
Avis d'investissement ⁵ ou chèque à l'ordre de B2B Banque	En cas de remboursement auprès d'une autre institution financière ou si votre client remet des biens en garantie pour un Prêt 3 pour 1, 2 pour 1 ou 1 pour 1

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le **1.866.884.9407** ou visiter le site **b2bbanque.com**.

¹Communiquez avec Assurance vie Équitable du Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'accéder au système EASE à partir de son site Web. ²Certains courtiers peuvent exiger l'examen initial de tous les documents. ³Communiquez avec Assurance vie Équitable du Canada pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon d'accéder au formulaire de demande à partir de son site Web. ⁴B2B Banque peut, à sa discrétion, demander des pièces justificatives supplémentaires. ⁵Les fonds remis en garantie doivent être libres de toute charge et ne porter que le nom de l'emprunteur ou des emprunteurs. Tous les prêts investissement sont approuvés et financés exclusivement par B2B Banque. Tous les documents de prêts investissement sont conclus entre le client et B2B Banque en tant que prêteur. B2B Banque n'a aucune affiliation avec l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement offert par l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou conseillers. Il incombe au courtier et au conseiller, non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués par le biais d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêts. En accordant son approbation à un prêt, B2B Banque ne doit pas être présumée avoir donné son appui à un choix de placement, un programme ou une stratégie d'investissement. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit et les sommes empruntées doivent être remboursées quelle que soit la performance des investissements acquis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Le programme de prêts de B2B Banque est offert exclusivement par le biais des conseillers financiers accrédités. **Note concernant les placements dans les fonds distincts :** Les coûts liés à l'enregistrement, au renouvellement et/ou à la libération de la garantie, aux termes de la *Loi sur les suretés mobilières*, seront appliqués sur le versement sur prêt de l'emprunteur au moment de l'enregistrement, du renouvellement ou de la libération de la garantie en question. Le contrat d'assurance individuelle à prestations variables sera cédé à B2B Banque et détenu à titre de garantie. Les conseillers devraient être avertis que B2B Banque pourrait racheter une police de fonds distincts ou tout autre produit de placement doté d'une garantie de capital ou de toute autre prestation garantie en vue de rembourser le prêt. Les investisseurs ne peuvent compter sur aucune garantie de remboursement de capital ou toute autre prestation garantie jusqu'à ce que toutes les conditions de paiement des garanties ou des prestations soient satisfaites. Tout rachat effectué par B2B Banque pour rembourser les prêts peut avoir une incidence sur les garanties ou les prestations, occasionner une perte de capital investi et/ou d'autres prestations garanties, y compris sans s'y limiter, la garantie de retrait minimum, et avoir des conséquences fiscales. Vie Équitable, Assurance Équitable du Canada, The Lighthouse Design, Equinet et Solutions indispensables sont marques de commerce enregistrées de l'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada. ⁶B2B BANQUE est une marque de commerce enregistrée au nom de B2B Banque.